



Un drame passionnel jugé par la cour d'assises

Quatre affaires seront jugées aux assises à partir de lundi. Un homme comparaît pour le meurtre de sa belle-sœur, à Rilly-sur-Vienne, en octobre 2008.

La session d'assises débutera lundi après-midi par une affaire passionnelle qui avait fait grand bruit. Un homme de 37 ans est en effet renvoyé devant la cour pour tentative d'assassinat et meurtre aggravé.

L'affaire s'était déroulée le 11 octobre 2008, à Rilly-sur-Vienne. Ce jour-là, une séparation conjugale conflictuelle s'est achevée dans un bain de sang. Un homme de 35 ans, Dimitri Florent, débarquait une arme à la main au domicile de sa belle-sœur, Vanessa Rabette.

C'est là que sa femme Angélique s'était réfugiée en compagnie de sa nouvelle amie, Laure Dall'Anese, qu'elle avait rencontrée sur Internet. Furieux d'avoir été quitté pour une femme, Dimitri Florent avait déjà, au cours des jours précédents, proféré des menaces à l'encontre de cette femme. Il avait même été interpellé et devait être convoqué ultérieurement devant le



C'est dans cette maison de Rilly-sur-Vienne qu'a eu lieu le drame, en octobre 2008.

tribunal correctionnel. Mais le 11 octobre, il était passé chez son beau-père prendre une carabine avant de se rendre chez Vanessa Rabette. Selon les éléments de l'enquête, son intention était, semble-t-il, de tuer Laure Dall'Anese. Mais Vanessa Rabette s'était interposée. L'homme a toujours nié avoir volontairement tiré sur sa belle-sœur. L'intention homicide a néanmoins été retenue à son encontre.

De même que la préméditation, concernant la tentative d'homicide envers Laure Dall'Anese. Dimitri Florent sera jugé pendant trois jours. Le verdict sera rendu mercredi.

Viols et violences

C'est ensuite une affaire de viols qui sera examinée par la cour d'assises. Un jeune homme de 29 ans comparaitra pendant deux jours suite à des faits datant du mois du septembre 2009. Les services de police avaient reçu un appel d'une femme demeurant à Saint-Cyr-sur-Loire qui avait trouvé refuge dans un foyer pour personnes âgées. Elle indiquait alors que son ex-concubin, Léon Deplechin, s'était introduit à son domicile et l'y avait séquestrée.

Elle racontait ensuite que ce jour-là, elle avait trouvé l'homme dans son appartement, que celui-ci lui avait mis la main sur la bouche en la menaçant de lui mettre un coup

de couteau. Puis il lui avait selon elle imposé une longue scène au cours de laquelle se mêlaient des menaces et des actes sexuels sous la contrainte. La victime parvenait finalement à s'enfuir et à prévenir la police. Léon Deplechin sera jugé jeudi et vendredi.

Du lundi 22 au mercredi 24 novembre, c'est ensuite la cour d'assises des mineurs qui siégera pour examiner un dossier de viol et d'agression sexuelle. Il s'agit d'une affaire déjà jugée à Orléans et pour laquelle deux jeunes hommes - qui étaient mineurs au moment des faits - comparaissent de nouveau en appel.

Enfin, la session se terminera par un dossier de viol, violences et menaces de mort. Un jeune homme de 21 ans, Mortaza Merzai, comparaitra pendant deux jours, jeudi 25 et vendredi 26 novembre. Il est accusé d'avoir frappé et agressé sexuellement son ex-petite amie.

Caroline Devos